

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE210

présenté par

M. Potier, M. Bouillon et M. Letchimy

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Le début du premier alinéa est ainsi rédigé : « I. – Pour répondre à l'urgence écologique et à la crise climatique, la politique... *(le reste sans changement)* ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inscrire la notion d'urgence écologique et de crise climatique dans la loi et d'en faire le déterminant de la politique énergétique nationale, comme l'a fait le Parlement britannique.

Alors que les études réalisées par le GIEC montrent que, même avec des efforts drastiques, il sera très difficile de respecter les objectifs fixés à l'horizon 2030 d'une hausse des températures limitée à 1,5°C, l'enjeu d'une accélération majeure de la transition écologique est plus important que jamais. Toute la politique énergétique de notre pays doit donc être axée derrière la poursuite de cet objectif.